



N° 1931 - 14/05/2026
www.maisondelartisan.fr


Maison de l'Artisan
LA PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN

Sommaire

Page 2 :

- Commerce de proximité : l'U2P appelle à une mobilisation collective pour préparer l'avenir

Page 4 :

- Sur nos réseaux : la FNAA66 change de présidence

L'U2P défend la nécessité de maintenir et optimiser le réseau des CMA

Auditionnée par la mission d'information du Sénat sur l'accompagnement des entreprises par les réseaux consulaires, l'U2P, représentée par son vice-président Laurent Munerot, a rappelé le rôle central des Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) dans le soutien aux entreprises de proximité.

Un ancrage territorial au cœur de l'efficacité

Présentes dans chaque département, les CMA forment un réseau de proximité unique, particulièrement adapté aux très petites entreprises, qui constituent l'essentiel du tissu économique local.

Leur force : un accompagnement sur mesure, fondé sur une connaissance fine des métiers artisanaux et des réalités de terrain.

De la création à la transmission, en passant par la formation – notamment l'apprentissage – ou encore les transitions numérique et écologique, les CMA interviennent à chaque étape de la vie de l'entreprise. L'U2P considère que cet accompagnement doit s'inscrire dans une logique de complémentarité et non pas de concurrence avec les organisations professionnelles.

Un réseau performant sous pression

L'audition a aussi mis en lumière plusieurs décisions récentes ayant affaibli l'accompagnement des artisans : suppression du stage de préparation à l'installation, disparition des centres de formalités et du répertoire des métiers au profit d'un guichet unique qui n'a pas encore fait ses preuves, ou encore fin du fonds de promotion de l'artisanat.

À cela s'ajoute la multiplication d'acteurs publics sur des missions déjà assurées, qui complexifie le paysage et nuit à la lisibilité pour les chefs d'entreprise.

Simplifier et mieux coordonner

Face à ce constat, l'U2P appelle à clarifier l'offre d'accompagnement.

L'objectif : offrir aux entrepreneurs un parcours simple, avec un point d'entrée identifiable. Pour les artisans, les CMA ont vocation à jouer ce rôle d'orientation et de coordination.

Notre union plaide également pour une meilleure articulation entre les acteurs et la poursuite des mutualisations engagées avec les CCI. En revanche l'U2P rejette l'idée défendue par d'autres organisations d'une fusion des différents réseaux consulaires car il y a fort à parier que les intérêts de l'artisanat passeraient après ceux des entreprises de plus grande taille.

Préserver la proximité, condition de l'efficacité

En conclusion, l'U2P défend un modèle fondé sur la proximité, seul à même de répondre aux besoins concrets des TPE, notamment en zones rurales. Elle appelle à préserver l'ancrage territorial des CMA, leur complémentarité avec les autres acteurs et la spécificité de l'accompagnement des artisans.





Commerce de proximité : l'U2P appelle à une mobilisation collective pour préparer l'avenir

À l'occasion de son audition devant la mission parlementaire sur l'avenir des commerces de proximité, l'U2P, représentée par son Vice-Président Laurent Munerot, a porté la voix des 3,4 millions d'entreprises de proximité qu'elle représente. Cette intervention a permis de dresser un état des lieux sans concession du secteur, tout en formulant des propositions concrètes pour en assurer la pérennité.

Une situation économique préoccupante

Le constat est clair : les entreprises de proximité traversent une période de fortes turbulences. Héritières d'une succession de crises – mouvement des gilets jaunes, pandémie de Covid-19, inflation, hausse des coûts de l'énergie – elles font aujourd'hui face à une dégradation durable de leur activité.

En 2025, plus de 40 000 défaillances d'entreprises ont été enregistrées, un niveau historiquement élevé. Les trésoreries sont fragilisées, l'accès au crédit se resserre et les investissements reculent. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la demande reste faible dans un contexte d'incertitude économique et politique.

À ces difficultés conjoncturelles s'ajoute une pression concurrentielle accrue, à la fois de la grande distribution et du e-commerce, qui affecte directement la fréquentation des centres-villes et des centres-bourgs.

Le commerce de proximité : un acteur clé des territoires

Malgré ces défis, l'U2P a rappelé le rôle fondamental du commerce de proximité dans la vitalité économique et sociale des territoires. Bien plus qu'un simple acteur économique, il constitue un véritable lien social, un facteur d'attractivité et un élément structurant de la vie locale.

Certains secteurs, notamment les métiers de bouche, continuent d'attirer de nouveaux entrepreneurs, illustrant la capacité d'adaptation et de résilience du secteur. Le commerce de proximité sait évoluer, notamment en intégrant progressivement les outils numériques et en s'orientant vers des modèles hybrides combinant présence physique et services digitaux.

Des politiques publiques à renforcer et mieux coordonner

L'U2P a salué les effets positifs de programmes tels que « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain », ainsi que le rôle croissant des foncières commerciales mises en place par les collectivités pour lutter contre la vacance commerciale.

Toutefois, plusieurs limites ont été soulignées :

- ➔ l'absence d'un dispositif équivalent au FISAC, dont la suppression a laissé un vide dans le financement du commerce de proximité ;
- ➔ un déficit de concertation avec les acteurs économiques dans la conception des politiques publiques ;
- ➔ une accumulation de réglementations souvent inadaptées aux TPE, à l'image du dispositif « éco-énergie tertiaire ».

L'U2P insiste également sur des enjeux structurants tels que le coût du foncier, la fiscalité locale, l'urbanisme commercial ou encore l'équilibre entre centres-villes et périphéries.

Cinq priorités pour l'avenir

À l'issue de cette audition, l'U2P a formulé plusieurs priorités pour renforcer l'efficacité de l'action publique :

- ➔ rétablir des conditions de concurrence équitables, notamment face aux plateformes internationales ;
- ➔ accompagner la transition numérique des entreprises de proximité ;
- ➔ agir sur l'aménagement commercial pour renforcer l'attractivité des centres-villes ;
- ➔ simplifier l'environnement administratif et réglementaire ;
- ➔ soutenir activement la transmission et l'installation

Renforcer le dialogue territorial

Enfin, l'U2P a insisté sur un point essentiel : la nécessité de renforcer le dialogue entre élus locaux et acteurs économiques. La co-construction des politiques publiques est une condition indispensable pour répondre efficacement aux réalités du terrain.

Comme l'a rappelé Laurent Munerot, « le commerce de proximité est à la fois un acteur économique, un facteur de cohésion sociale et un pilier de nos territoires ». Lui permettre de s'adapter aux mutations en cours tout en préservant ses atouts constitue un enjeu majeur pour les années à venir.



Annonces Légales

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2025-353-0002
du 19 décembre 2025

SEIHO
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une Société Civile dénommée « LA TRIPLE CREME » immatriculée au RCS de PERPIGNAN au capital de 1 000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet : l'acquisition, la cession, la propriété et la gestion de toutes valeurs mobilières, de droits sociaux dans toutes sociétés civiles immobilières, de toutes sociétés de placement immobilier et tous droits sociaux en général, la réalisation de toutes opérations de placement de capitaux et de gestion de trésorerie, l'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers; son siège est à SAINT JEAN PLA DE CORTS (66490), 11 rue des Saules et les gérants sont Monsieur Didier MALET et Madame Florence MALET demeurant à SAINT JEAN PLA DE CORTS (66490), 11 rue des Saules.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes, même entre ascendants et descendants et entre conjoints, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales, cette majorité étant en outre déterminée compte tenu de la personne et des parts de l'associé cédant.

Pour Avis,
La gérance.

Professionnels :
une protection pensée
pour soutenir votre activité
au quotidien.

Artisan, commerçant, chef d'entreprise
ou travailleur indépendant : votre
activité repose avant tout sur vous.
Un imprévu peut rapidement fragiliser
votre équilibre financier, mais aussi
celui de vos proches.

Pour répondre à ces enjeux concrets, Groupama a conçu **Groupama Objectif Prévoyance** : une solution de prévoyance sur mesure, pensée pour accompagner les professionnels à chaque étape de leur parcours.

Entièrement personnalisable, cette offre s'adapte à votre situation, aujourd'hui comme demain. Vous choisissez les garanties les plus pertinentes selon vos besoins :

- Maintien de revenus en cas d'arrêt de travail
- Protection de vos proches face aux aléas de la vie
- Accompagnement dans les moments difficiles

Autant de leviers essentiels pour sécuriser votre activité et avancer avec sérénité. Parce que votre quotidien évolue, votre protection doit pouvoir suivre le rythme.

Groupama Objectif Prévoyance est conçue pour s'ajuster à tout moment : vos garanties évoluent en fonction de vos projets, de vos responsabilités et des réalités de votre métier.

Une approche à la fois pragmatique et humaine, au service de celles et ceux qui entreprennent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur groupama.fr ou bien contacter notre conseiller au 06 87 81 31 99.



Groupama Méditerranée, Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Méditerranée - 24 Parc du Golf - BP 10359 - 13799 Aix-en-Provence Cedex 3 - 329 834 906 RCS Aix-en-Provence - Emetteur de Certificats Mutualistes, Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Crédit photo : Aurélien Chevraud - Création - Agence Marcel - Mars 2026

SEIHO
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une Société par Actions Simplifiée dénommée « In Corde Lupa », immatriculée au R.C.S. de PERPIGNAN, au capital de 1 000 €, composé exclusivement d'apports en numéraire, ayant pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement la prise de participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de souscription, d'apport ou d'achat de titres ou droits sociaux, dans toutes entreprises ou sociétés en général, l'acquisition, la propriété et la gestion de toutes valeurs mobilières et droits sociaux en général, l'acquisition de biens immobiliers bâtis ou non bâtis, l'administration, l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles appartenant à la société, la cession de biens immobiliers. Son siège social est à CANOHES (66680) – 846 Chemin du Mas Vezean ; la présidente est Mme Léa MOLINS demeurant CANOHES (66680) – 846 Chemin du Mas Vezean.

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte à son nom.

Pour avis,
Le Président.

FIN DE LOCATION GERANCE

La location-gérance consentie le 8 avril 2026, portant sur l'autorisation de stationnement n°2 sur la commune de MILLAS, entre TAXI MICKA 66 dont le siège social est sis 9 Rue des Aigrettes 66440 TORREILLES, immatriculée au RCS de Perpignan sous le n° 80891534200030, et Mme Sonia PATA sis Résidence Corbière Canigou 1 boulevard de la fraternité 66600 Salses Le Chateau immatriculée sous le numéro 82360118200020 a pris fin le 05 mai 2026.

Pour avis, le loueur

Suivant parution n° 1930 en date du 7 mai 2026 et s'agissant de la clôture de liquidation de la Société « SCI VANILLE », il y avait lieu d'écrire : Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 février 2026 à 11 heures, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation et ont donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation pour le 25 février 2026. Le dépôt des actes, pièces et comptes relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de PERPIGNAN.

Pour avis, le Liquidateur

AGC CESAME

Comptabilité
Gestion
Paie

Prenez soin de votre
emploi !

Demandez un devis au 04.68.34.55.34 - Bureau de Millas, 21 rue de Corbière, 66600 Millas

Pour nous contacter :

Tél : 04 68 56 42 20
Mail : damien.ribeiro@upa66.fr



sur nos réseaux

La FNAA66 change de présidence

Mercredi 29 Mars s'est tenue dans les locaux de la Maison de l'Artisan, l'Assemblée Générale du Syndicat des Artisans Mécaniciens des P.O (FNAA66).

Lors de cette AG, les artisans mécaniciens ont échangé sur les actualités de la profession et ont également procédé à l'élection du nouveau bureau ainsi que de son nouveau président.

Patrick PARDO, après douze ans à la présidence au service de ses adhérents a laissé la place à **Christophe VIALA** artisan mécanicien à Villeneuve de la Raho.

A noter que Robert BASSOLS, Président National de la FNAA était présent lors de cette élection.



Petites Annonces

VENTE / LOCATION / ACHAT

➔ Location-gérance ADS sur la commune de Le Perthus.

➔ Location-gérance ADS sur la commune de Millas.

➔ Vend en lot ou à l'unité, plusieurs ADS secteur très proche de Perpignan. Opportunité rare.

➔ Vds ADS conventionnée sur la commune de Llupia.

➔ Recherche AMS Ambulance-VSL ou société d'Ambulances-VSL.
Contact au 06 85 19 76 12

➔ Vds 2 ADS : Thuir et Ille sur Têt.

➔ Belle entreprise familiale de maçonnerie, rénovation, couverture, isolation sur zone Salanque. Sérieuse réputation acquise depuis sa création il y a 80 ans, confortée par une mention RGE et une clientèle fidèle. Elle développe un CA moyen de 524 000€ sur les trois derniers exercices, assorti d'une vraie rentabilité. Le personnel est qualifié et le fichier client qualitatif. L'entreprise permettrait à un repreneur, idéalement disposant d'une expérience du métier, de démarrer immédiatement une activité, avec un vrai potentiel de développement.

Apport de 20% recommandé pour se positionner.

Prix de vente : 240K€

➔ Cause départ à la retraite, vend institut de beauté de 60M² à Argelès sur mer à seulement 200m de la plage. Exploité depuis 22 ans, cet établissement bénéficie d'une clientèle fidèle ainsi que d'un emplacement stratégique et rentable dans une zone attractive ouverte toute l'année.

Prix de vente : 35K€

Loyer mensuel : 900€

➔ **Pour toutes informations :**

Contact : damien@maisondelartisan.fr